



Amendement n° (N° interne au service de l'assemblée) Présenté par le groupe : Front National	4
---	---

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DU : 15-déc.-16

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM - N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 9	Secteur d'activité:	Fonction 0
Domaine:	Développement économique	Domaine:	Optimisation des Ressources
Programme :	Comité des organisations syndicales des salariés	Programme :	Fiscalité indirecte - Cartes grises

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Page 43 et page 109

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé : nous estimons la Région n'a pas à financer le fonctionnement des organisations syndicales qui l'est déjà par la contribution patronale et par l'Etat via le fond paritaire créé par la loi sur "la formation et la démocratie sociale du 5 mars 2015". Les organisations syndicales sont partenaires avec la Région via leur représentation au CESER, dans les autres cas lorsqu'elles sont appelées à participer à des réunions ou à des instances régionales, les intéressés peuvent être défrayés selon la procédure commune et sur justificatifs.

Il nous semble en outre abusif de faire figurer cette dépense au chapitre "développement et adaptation des entreprises industrielles et de services"

Proposition : Nous proposerons donc un amendement demandant la suppression des crédits de paiement à hauteur de 168 000 € du programme « action économique ». Nous demandons que cette somme soit portée en diminution de la ligne de recette 5321 - Taxe cartes grises.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	939	Chapitre budgétaire:	941
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 168 000,00 €	-168 000,00 €	Montant des CP en dépenses	
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 107 838 107,00 €	-168 000,00 €
TOTAL (1)	-168 000,00 €	TOTAL (2)	-168 000,00 €
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée (1 ><2)	

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

SESSION DU : 15-déc.-16

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 9	Secteur d'activité:	Fonction 0
Domaine:	Développement économique	Domaine:	Optimisation des Ressources
Programme :	Economie sociale et solidaire	Programme :	Fiscalité indirecte - Cartes grises

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 40-41 et page 109.

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé : pour le 2ème année consécutives nous constatons une augmentation importante de l'enveloppe destinée à financer les têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire au détriment des actions, avec un doublement en 2 ans. A ce titre, nous demandons l'annulation de l'augmentation importante du programme 20126 "Têtes de réseau régionales" et le maintien de l'enveloppe au niveau 2015 soit 530 000€ en fonctionnement.

Proposition : Nous proposerons donc un amendement demandant la diminution des crédits de paiement à hauteur de 480 000 € sur la ligne 20126 "Economie sociale et solidaire - Têtes de réseau régionales". Nous demandons que cette somme soit portée en diminution de la ligne de recette 5321 - Taxe cartes grises.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	939	Chapitre budgétaire:	941
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 1 010 000,00 €	-480 000,00 €	Montant des CP en dépenses	
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 107 838 107,00 €	-480 000,00 €
TOTAL (1)	-480 000,00 €	TOTAL (2)	-480 000,00 €
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée(1 ><2)	

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DU : 15-déc.-16

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM - N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 9	Secteur d'activité:	Fonction 0
Domaine:	Développement économique	Domaine:	Optimisation des Ressources
Programme :	Economie sociale et solidaire	Programme :	Fiscalité indirecte - Cartes grises

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 40-41 et page 109.

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé : pour le 2ème année consécutives nous constatons une augmentation importante de l'enveloppe destinée à financer les têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire au détriment des actions, avec un doublement en 2 ans. A ce titre, nous demandons l'annulation de l'augmentation importante du programme 20126 "Têtes de réseau régionales" et le maintien de l'enveloppe au niveau 2015 soit 100 000€ en investissement.

Proposition : Nous proposerons donc un amendement demandant la diminution des crédits de paiement à hauteur de 50000 € sur la ligne 20126 "Economie sociale et solidaire - Têtes de réseau régionales" en investissement. Nous demandons que cette somme soit portée en diminution de la ligne de recette 5321 - Taxe cartes grises.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	909	Chapitre budgétaire:	941
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 150 000,00 €	-50 000,00 €	Montant des CP en dépenses	
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 107 838 107,00 €	-50 000,00 €
TOTAL (1)	-50 000,00 €	TOTAL (2)	-50 000,00 €
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée(1 ><2)	

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

SESSION DU : 15-déc.-16

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM-N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 0	Secteur d'activité:	Fonction 0
Domaine:	Développement économique	Domaine:	Optimisation des Ressources
Programme :	Economie sociale et solidaire	Programme :	Fiscalité indirecte - Cartes grises

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 40-41 et page 109.

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé : nous avons contesté l'inscription de cette ligne dans ce chapitre, alors que la démocratie participative avait été annoncée comme une mesure nouvelle significative de cette nouvelle mandature. Nous considérons que les frais engagés dans le cadre de ces réunions consultatives doivent être pris sur le budget des moyens généraux, sur l'enveloppe des frais d'assemblée.

Proposition : Nous proposerons donc un amendement demandant la diminution des crédits de paiement à hauteur de 137 000 € sur la ligne 4061 "Démocratie participative". Nous demandons que cette somme soit portée en diminution de la ligne de recette 5321 - Taxe cartes grises.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	930	Chapitre budgétaire:	941
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 137 000,00 €	-137 000,00 €	Montant des CP en dépenses	
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 107 838 107,00 €	-137 000,00 €
TOTAL (1)	-137 000,00 €	TOTAL (2)	-137 000,00 €
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée(1 ><2)	

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DU : 15-déc.-16

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM - N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 7	Secteur d'activité:	Fonction 0
Domaine:	Environnemrnt	Domaine:	Optimisation des Ressources
Programme :	Sensibilisation et préservation des ressources	Programme :	Fiscalité indirecte - Cartes grises

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Pages 27-28 et page 109.

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé : une partie des dépenses engagées dans le domaine de l'environnement est affectée à des actions de communication, à des manifestations ou au soutien à des associations ou des dispositifs dont l'efficacité nous semble loin d'être avérée. Une évaluation globale de ces différentes actions nous semble indispensable, dans l'attente nous préconisons une limitation des crédits sur les lignes détaillées ci-dessous.

Proposition : Nous proposerons donc un amendement demandant la diminution des crédits de paiement à hauteur de 50 000 € sur la ligne 1237 "Eco festivals", 50 000€ sur la ligne 1238 "économie circulaire", 100 000€ sur la ligne 1235 "Conventions vertes", 50 000€ sur la ligne "Agendas 21 locaux" . Nous demandons que la somme totale soit portée en diminution de la ligne de recette 5321 - Taxe cartes grises.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	937 ET 907	Chapitre budgétaire:	941
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 2 011 254,00 €	-250 000,00 €	Montant des CP en dépenses	
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 107 838 107,00 €	-250 000,00 €
TOTAL (1)	-250 000,00 €	TOTAL (2)	-250 000,00 €
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée(1 ><2)	



Amendement n° (N° interne au service de l'assemblée) Présenté par le groupe : Front National	9
---	---

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
SESSION DU : 15-déc.-16

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

DM - N°

Eléments de l'architecture fonctionnelle concerné(s) par l'amendement :

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Secteur d'activité:	Fonction 3	Secteur d'activité:	Fonction 0
Domaine:	Formation initiale, lycées et vie citoyenne	Domaine:	Optimisation des Ressources
Programme :	Industries culturelles	Programme :	Fiscalité indirecte - Cartes grises

Pour information, page(s) du rapport du Président concernée(s) par l'amendement :

Page 89 et page 109.

Exposé des motifs :

Nota bene : les amendements ne peuvent porter que sur les points du rapport du président soumis au vote de l'assemblée (partie décisionnelle)

Exposé : nous avons eu régulièrement l'occasion de nous exprimer sur ce point. Le soutien aux télévisions locales ne relève pas de l'éducation à l'image. Il s'agit bien de subventions de fonctionnement, qui devraient figurer ou bien au chapitre développement économique, et nous ne voyons pas bien à quel titre, ou bien dans le budget de la communication dans le cadre de conventions dûment établies correspondant en contrepartie à des prestations effectuées pour le compte de la Région. Cette pratique qui ne concerne que 2 télévisions locales peut apparaître comme déloyale pour d'autres médias régionaux qui ne sont pas bénéficiaires de mesures équivalentes.

Proposition : Nous proposerons donc un amendement demandant la diminution des crédits de paiement à hauteur de 320 000 € sur la ligne 40433 "Audiovisuel". Nous demandons que la somme totale soit portée en diminution de la ligne de recette 5321 - Taxe cartes grises.

ORIGINE DU MOUVEMENT		DESTINATION DU MOUVEMENT	
Chapitre budgétaire:	933	Chapitre budgétaire:	941
Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)	Proposition initiale	Modification proposée (+ ou -)
Montant de l'AP:	0,00 €	Montant de l'AP	0,00 €
Montant de l'AE :	0,00 €	Montant de l'AE	0,00 €
Montant des CP en dépenses : 320 000,00 €	-320 000,00 €	Montant des CP en dépenses	
Montant des CP en recettes :	0,00 €	Montant des CP en recettes (dette et trésorerie) 107 838 107,00 €	-320 000,00 €
TOTAL (1)	-320 000,00 €	TOTAL (2)	-320 000,00 €
Opération équilibrée (1=2)		Opération non équilibrée(1 ><2)	